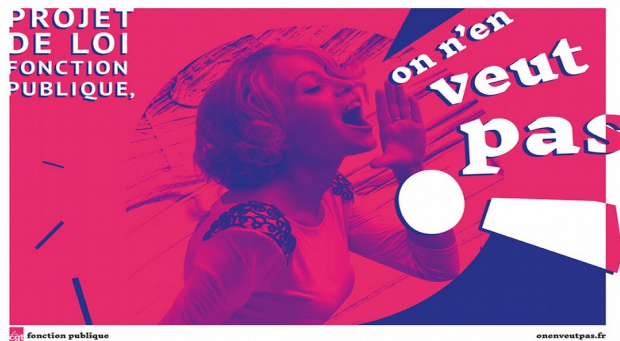




UD CGT 05 3, rue David Martin
05000 GAP
<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr>
cgt@ville-gap.fr
06 63 59 51 26



Vos représentants du personnel CGT en CT :
Nadège SARRAZIN,
Christine MEOT,
Laure PATTY,
Dominique TEREZI,
Jérémy BONJOUR,
Stéphane CHARABOT

Comité Technique
23 mai 2019
La CGT vous informe

Cher-e-s collègues,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu du Comité Technique qui s'est tenu le 23 mai 2019 à Gap :

ORDRE DU JOUR DE LA COLLECTIVITÉ

1- Validation du règlement intérieur :

- Vos élus CGT ont souhaité revenir sur leur possibilité d'informer les agents préalablement à la tenue des Comités Techniques en leur communiquant les pièces et documents constituant l'ordre du jour. Ces pièces et documents vous permettent alors de nous faire remonter vos questions que nous portons ainsi en débat lors de la séance.
- Nous avons exposés différents arguments notamment sur la base des règles de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.
- Suite à un débat constructif et détendu du Comité Technique, il a été convenu d'un commun accord :
 - Les informations pourront circuler préalablement au Comité Technique, sauf confidentialité avérée dans le cadre de notre obligation de discrétion professionnelle.
 - Comme l'avait proposé la CGT les documents comporteront la mention "projet".
 - Ces informations seront ciblées vers les services concernés par le contenu du document.
 - En contrepartie la collectivité s'engage à nous fournir l'ensemble des listes de diffusion d'e-mails de chaque service.

- **Sous ces conditions, vos élus CGT ont approuvé le règlement intérieur du Comité Technique.**

2- Nouvelle organisation de la direction du Domaine Public et du Stationnement de Voirie :

- Le chef de service nous a informé que l'effectif devrait être suffisant pour assurer leur mission (1 binôme minimum) sans que des modifications importantes des rythmes de travail de chacun soient nécessaires.

- Vos représentants CGT ont évoqué la durée de délais de prévenance. Aucun engagement de la collectivité sur ce sujet.

- **En conséquence, les 3 élus CGT et l'élue FSU se sont abstenus sur ce point.**

3- Délibération sur l'actualisation des frais de mission :

- Vos représentants du personnel se sont tous opposés au non remboursement total des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dans les cas de formation statutaire obligatoire et aux actions de formation continue, alors que c'est le cas aujourd'hui (cf guide pratique sur la formation).

- La collectivité s'est engagée à rembourser ces frais et à remettre à jour ce guide pratique.

- **Vos élus ont voté pour la délibération sous réserve de sa modification en ce sens.**

- En annexe, sur les problèmes de frais de déplacement multi-sites, la DRH s'est engagée à communiquer le document expliquant le fonctionnement de ces remboursements forfaitaires aux directions concernées.

4- Pour avis :

- la collectivité nous a présenté 2 nouveaux organigrammes, celui de **la direction des finances** et celui du **guichet unique**.

- Concernant le guichet unique la collectivité s'est félicitée de cette mise en place mais aussi du travail des "techniciennes" assurant son bon fonctionnement.

5- Les organigrammes :

- La CGT s'emploie à ce que la collectivité travaille ces organigrammes afin d'avoir une meilleure lisibilité et compréhension et dans l'objectif que ceux-ci soient accessibles à tous les agents sur Intranet.

QUESTIONS DE LA CGT

1- : Suite des élections professionnelles

Q. *Merci de nous transmettre l'arrêté de nomination des élus en Comité Technique :*

R. nous allons l'avoir.

Q. *Les listes des représentants du personnel en CCP sont elles finalisées ? Merci de nous transmettre également les arrêtés :*

R. ces listes ne sont toujours pas finalisées du fait du désistement des agents tirés au sort parmi le personnel contractuel. Un nouveau tirage au sort devrait être effectué sous peu.

Q. *Les dates des prochaines CCP sont elles arrêtés ?*

R. Pas d'élu, pas de date.

2- : Régime indemnitaire filière technique

Q. *Faisant suite aux délibérations sur ce sujet du CC du 18 mars et du CM du 28 mars, il semblerait que quelques agents concernés par ce régime indemnitaire ne perçoivent pas l'ISS et ou la PSR au niveau de leur valeur minimale :*

1- *Est-ce le cas ?*

R. La DRH réalise une étude au cas par cas.

2- *Si oui, quand et sur quelle période rétroactive cela sera t il corrigé ?*

R. Un retour sera fait par la DRH au plus tard à la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui sera présentée au Comité Technique de septembre 2019.

3- : Formation

Q. *Nous demandons à connaître le bilan de la formation sur l'exercice 2018 :*

R. Celui ci nous sera présenté au prochain Comité Technique

Q. *Quand sera réuni le groupe de travail sur le plan de formation 2019 ? :*

R. Des dates vont nous être proposés.

Q. *Nous demandons la programmation du concours spécifique aux conducteurs de bus :*

R. M Zampa membre du Centre de Gestion 05 s'est engagé à obtenir la mise en oeuvre de ce concours.

Q. *Il y aurait une demande de renouvellement de formation sur la culture territoriale :*

R. Pourquoi pas si le nombre de volontaires est suffisant pour l'organisation de ce stage par le CNFPT

4- : Égalité Femme / Homme

Q. le groupe de travail ne s'est toujours pas réuni, pouvons nous fixer une date ?

R. Des dates vont nous être proposées pour courant juin.

Prochain Comité Technique le 04 juillet 2019 :

Nous sommes à votre disposition !

Nous vous informons que la collectivité s'est de nouveau engagée à mettre en ligne sur l'intranet les comptes rendus complets des différents Comités Techniques passés et à venir.

Stéphane Charabot

*Secrétaire Principal du **SYNDICAT CGT***

Des employés de la Ville de Gap, de son CCAS

et de la communauté d'agglomération du Gap Tallard Durance

Vous pouvez nous rencontrer sur RDV

à l'Union Départementale CGT, bourse du travail - [3 rue David Martin](#) à Gap

06 63 59 51 26 - cgt@ville-gap.fr

<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr/>